MAIRIE

Conseil Municipal du 28 février 2026
Délibération n°2026.02.08

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260228-D2026_02_08_28-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Claude LE BERRE

Le Conseil municipal de Saint-Vougay s'est réuni le 28 février 2026 à 10h00, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 23 février 2026

Étaient présents Mme Marie-Claire HÉNAFF, Jean PALUD, Mme Marie-Claire LE JONCOUR, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ, Mme Katell IZORÉ, M. Claude LE BERRE, M ; Joël LE ROUX, M ; Christophe QUÉNEL, M ; Fabrice TANGUY, Mme Nathalie TANÉ.

Absents excusé(es) : Mme Bernadette GOURLAY, donne pouvoir à M. QUENEL Christophe,
M. Thibault HENRY donne pouvoir à Jean-Luc POSTEC

Absents : Mme Monique BRAMOULLÉ, M. Ludovic MOAL.

D. n° 2026.02.08 : Motion de soutien au sujet de l'application de la convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Le conseil municipal rappelle l'existence de la convention cadre signée en octobre 2013 entre le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), l'Association des Maires du Finistère (AMF) et l'opérateur Orange, visant à coordonner l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques et d'électricité. Cette convention a pour objectif de faciliter les travaux d'enfouissement et de garantir leur bonne exécution dans le respect des calendriers établis.

Malgré les engagements pris, des retards importants sont constatés dans les opérations relevant de la responsabilité d'Orange, notamment pour la validation des études, la réception des travaux, le câblage et la dépose des supports. Ces retards perturbent les projets de réaménagement des voiries, engendrent des surcoûts pour les collectivités et provoquent un mécontentement croissant des élus et des usagers.

Le conseil municipal :

- Rappelle à l'opérateur Orange ses obligations contractuelles et demande l'établissement d'un plan d'actions précis pour les chantiers en cours et à venir, incluant des plannings clairs pour les études, les réceptions, le câblage et la dépose des supports.
- Exige une résolution rapide des retards en augmentant les moyens dédiés aux opérations, notamment dans les zones les plus impactées.
- Mandate le Maire pour transmettre cette motion à l'opérateur Orange, aux partenaires concernés, ainsi qu'à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques.

Le secrétaire
Joël LE ROUX

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication